

**M A I R I E**  
**D E**  
**S U C C I E U**  
**I S E R E**

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42  
Fax 04 74 92 07 16  
[mairie@succieu.fr](mailto:mairie@succieu.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 JANVIER 2016**

**Etaient présents** : Didier **BOUILLOT** - Anne Laure **BARRAL JOANNES** - Baptiste **BARRAL** - Alain **DOUILLET** - Christophe **DUPERRET** - Cécile **FIHMAN** - Brigitte **GALLOIS** - Corinne **PAQUIER** - Marie-Madeleine **PERRICHON** - Julia **SORLIN** - Richard **VEYET** - Guillaume **VIAL**.

**Excusés** : Patrick **GAGET** (pouvoir à Didier BOUILLOT) ; Bernard **CLOT** (pouvoir à Richard VEYET) ; Guylène **PREYNAT** (pouvoir à Christophe DUPERRET)

**Secrétaire de séance** : Christophe **DUPERRET**

Le compte-rendu du conseil municipal du 04/12/2015 est adopté à l'unanimité.

**1 - DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), la commune peut déposer chaque année un dossier prioritaire et un dossier secondaire qui a moins de chances d'être accepté. Parallèlement, la commune a également la possibilité de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Le coût de l'étude de programmation du projet « Cœur de Commune » est estimée par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) à 30 000€. Ce coût peut être pris en charge à hauteur de 30% par la DETR soit 9000€.

Le coût de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments est estimé à 29363€. Ce coût peut être pris en charge à hauteur de 40% par le département (soit 11745 €) et 20% par la DETR (soit 5873 €).

Les délibérations autorisant M. Le Maire à demander :

1. Une subvention à la DETR pour l'étude de programmation du projet « Cœur de Commune »
2. Une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la mise aux normes d'accessibilité
3. Une subvention à la DETR pour la mise aux normes d'accessibilité.

sont adoptées à l'unanimité.

**2 - REGIE PRODUITS DIVERS :**

Les habitants de Succieu ont la possibilité de faire des impressions ou photocopies en Mairie. Le prix de la copie noir et blanc était fixé à 0,15 €. Il n'existait pas de tarification pour la copie couleur.

La proposition de fixer le prix de la photocopie ou impression couleur à 0,20 € est acceptée à l'unanimité.

**3 - INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES :**

Le SEDI (Syndicat d'Énergie de l'Isère) met en place un plan de déploiement de bornes publiques de recharge de véhicules électriques. Le déploiement se fera sur 2016 et 2017. Le coût est pris en charge à 85% par le SEDI. Il resterait 15% à la charge de la commune, ce qui représenterait pour Succieu entre 1800 et 2000 €.

Après en avoir débattu, le Conseil estime que cette proposition est d'une part prématurée compte tenu des modifications à venir dans l'organisation du centre-village, modifications non encore arrêtées, et d'autre part mal adaptée à la structure très dispersée de la commune.

La proposition de participer à ce plan de déploiement est refusée (2 voix pour, 11 voix contre, 2 abstentions)

#### **4 - CONVENTION AVEC LA CAPI : INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE :**

L'instruction des dossiers d'urbanisme était faite jusqu'à présent gratuitement par la CAPI. Elle est devenue payante au 1<sup>o</sup> janvier 2016, dans le cadre du schéma de mutualisation. Il est proposé une convention pour les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager et certificats d'urbanismes opérationnels (CU « b »). Le tarif de base pour un « équivalent permis de construire » est de 245 €. Ce tarif est pondéré selon les types de dossiers. Les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme d'information (CU « a ») restent du ressort de la commune.

La proposition de signer cette convention est acceptée (13 voix pour, 2 abstentions)

#### **5 - CONVENTION AVEC LA CAPI : ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES ET DE LA SIGNALISATION VERTICALE :**

Il est proposé une convention de prestation de service pour la signalisation verticale (870 € pour 4 panneaux) et les opérations de point à temps pour une surface de 1500 m<sup>2</sup> (soit environ 3,7 t) et un montant de 2070 € TTC. Les coûts proposés, grâce à cette mutualisation avec la CAPI, sont nettement inférieurs à ceux résultant de marchés publics auprès d'entreprises de travaux publics. La signalisation horizontale reste du ressort de la commune.

La proposition de signer cette convention est acceptée à l'unanimité.

D'autres questions intercommunales sont évoquées à titre d'information, notamment le passage le lancement d'une procédure d'élaboration d'un PLU Intercommunal dans la Vallée de l'Hien et les perspectives de modification du périmètre du SCOT Nord-Isère.

#### **6 - RECENSEMENT :**

Deux agents recenseurs (Valérie PAGES et Olivier VEYET) vont passer dans tous les foyers entre le 21 janvier et le 20 Février. Il est rappelé que la participation au recensement est obligatoire et que la connaissance aussi précise que possible de la population communale est primordiale pour l'attribution des dotations de l'état.

#### **7 - QUESTIONS DIVERSES :**

- La TNT passe en TNT Haute Définition le 05 avril 2015. Les téléviseurs non équipés de récepteurs HD pourront être équipés d'un adaptateur. Les personnes exemptées du paiement de la redevance pourront demander une aide de 25€ pour s'équiper.

- Des problèmes d'étanchéité persistants ont été constatés sur les baies vitrées de la façade de la salle des fêtes. Le fabricant sera contacté pour y remédier.

- Il est rappelé que les sacs jaunes doivent être sortis les mardi soirs des semaines paires. (Voir calendrier ci-joint)

**Le prochain conseil municipal est fixé au 05 février 2016.**


## **COMMUNIQUES MAIRIE**

**CITOYENNETE** : Les filles et garçons nés en janvier 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

**INVITATION** : Les personnes intéressées par une réflexion sur la mise en place d'un co-voiturage entre SUCCIEU, BOURGOIN-JALLIEU et plus généralement les lieux de travail sont conviées à une réunion le **samedi 6 février 2016** à 9h30 à la salle du Bon Accueil. (La réunion est décalée de 15 jours par rapport à l'invitation initiale).

**CONDOLEANCES** : M. André MARIUSSE est décédé le 25 décembre dernier. Nous présentons toutes nos condoléances à son épouse. Les délais de fabrication du bulletin annuel ne nous ont pas permis de signaler sa disparition.

## **VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES**

<b>Associations</b>	<b>Date</b>	<b>Evénement</b>	<b>Contact</b>
<b>ASSTF</b>	24/01/2016	ASSTF-COURS LA VILLE 13:30 Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
	30/01/2016	Soirée Tartiflette Sur place ou à emporter 19h00 - Salle des fêtes Sur réservation	☎ 06 88 87 56 17 ou reservations@asstf.fr
	14/02/2016	ASSTF-PAYS DE GEX 13:30 Stade du Gapillon	
<b>ECOLE DE RUGBY</b>	Les mercredis et samedis	Entraînement Stade du Gapillon	Annie BELONY ☎ 06 31 98 65 28
<b>GYM DETENTE</b>	29/01/2016 04/02/2016 11/02/2016 18/02/2016 25/02/2016	Séance 20:00 Salle des fêtes du Gapillon	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
<b>ACCA</b>		<b>CHANGEMENT DE DATE DU FOUR A PAIN</b> Il aura lieu le dimanche 21 février 2016	Jean-François ARMANET ☎ 06 25 74 50 53
<b>ARTISTES EN HERBE</b>	23/01/2016 06/02/2016	9H00 Salle du Bon Accueil	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81

## **CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY**

Samedi 6 février 2016 à 20h30 - Soirée théâtre - Nivolas-Vermelle  
« Travail, vous avez dit travail » par la troupe Les Rataffias de Moirans.

## **COMMUNIQUE CCAS**

Et si on allait au théâtre ensemble

Le CCAS de SUCCIEU propose un dimanche au théâtre, le dimanche 13 mars 2016 à 17h00 avec la représentation « Menus plaisirs ». 25 places sont réservées. (Voir affichette jointe).